

## **DESCRIPTION DU COURS**

**A152182**

### **Atelier OIT/ACTRAV sur les droits des travailleurs migrants Lomé, 17-21 août 2009**

En 2008, 196 millions d'individus - soit 3% de la population mondiale - vivaient en dehors de leur pays d'origine. Selon les prévisions, ce chiffre devrait grimper, même si le phénomène reste stable en pourcentage absolu. Les inquiétudes quant aux droits des travailleurs migrants ont mis la migration internationale au centre des politiques syndicales nationales, régionales et internationales. Les travailleurs migrants sont particulièrement vulnérables en termes de droits limités et de protection déficiente. Face à ce problème, et dans le sillage de la résolution adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2004, le Bureau des activités pour les travailleurs du BIT a dressé un plan d'action basé sur les priorités de la Confédération syndicale internationale et des organisations syndicales régionales. L'objectif principal du plan de travail d'ACTRAV consiste à renforcer les capacités des syndicats à assurer une application plus large des conventions pertinentes de l'OIT (97 et 143) et à promouvoir le cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre, à favoriser la coopération entre les syndicats des pays d'origine et de destination, à lutter contre la discrimination, le racisme et la xénophobie et à faire de la migration de main-d'œuvre un sujet de dialogue social aux niveaux national, régional et mondial.

Ces deux dernières années, ACTRAV-Genève et le Programme des activités pour les travailleurs du Centre international de formation de l'OIT ont développé, conjointement avec le Programme des migrations internationales et d'autres départements du BIT, un manuel d'action syndicale qui a été validé lors d'ateliers régionaux et a bénéficié de l'expérience d'experts des pays d'origine et de destination des travailleurs migrants.

Les conflits au sein des pays africains et la précarité de la vie dans bon nombre de ces pays entraînent des déplacements massifs d'individus. Parmi eux, on trouve des travailleurs, qui ne sont nullement assurés de trouver un emploi dans leur nouvel environnement. Le problème des réfugiés et des travailleurs migrants devient de plus en plus pressant à travers le continent.

Mamadou Diouf, responsable de la communication et secrétaire général de la Confédération des syndicats autonomes du Sénégal (CSA), a accepté de regrouper au sein du « Comité sénégalais des sans-papiers expulsés de France » les travailleurs émigrés rapatriés de force par charter. Les autres syndicats sénégalais ont rejoint cette plateforme qui entend défendre les travailleurs migrants et assurer un environnement juridique et économique respectant leur dignité.

Cette plateforme lutte pour créer les conditions d'une unité durable et d'une action conjointe aux niveaux national, régional et même continental entre les syndicats et les organisations de la société civile.

Elle essaie de résoudre dans les pays d'origine tous les problèmes en matière de pensions des travailleurs émigrés de retour, de couverture sociale et de prestations

auxquelles les membres de la famille des travailleurs migrants restant au pays ont droit, de révision des bases de la coopération internationale et de renforcement de l'implication des syndicats et des organisations de la société civile dans le développement de politiques de coopération qui bénéficient réellement à toutes les parties.

Des inquiétudes particulières ont été formulées récemment sur la situation des émigrés africains travaillant en Europe et dans les pays arabes, des rapports laissant entendre que les conditions et les droits dont jouissent ces travailleurs ne seraient pas conformes aux normes internationales. Certains gouvernements de pays de destination ont déclaré qu'ils prendraient des mesures pour résoudre ces problèmes, mais les organisations syndicales ont un rôle de premier plan à jouer avant le départ et après le retour des travailleurs migrants dans leur pays d'origine et dans l'amélioration de leur situation dans les pays de destination. Le développement de la coopération entre les syndicats des deux côtés de la dynamique de migration de main-d'œuvre peut également faire beaucoup. En outre, les travailleurs migrants dont les droits sont protégés sont plus susceptibles de contribuer au développement de leur pays d'origine et du pays de destination.

Dans ce contexte, le Bureau des activités pour les travailleurs du BIT organise, avec le soutien du Programme des migrations internationales de main-d'œuvre, un atelier de formation destiné aux syndicats des pays africains et européens - par exemple, l'Espagne a signé des accords avec le gouvernement sénégalais - afin de discuter des activités conjointes dans le domaine des droits des travailleurs migrants, sur la base des priorités du mouvement syndical et des instruments de l'OIT relatifs à la migration. Les syndicats doivent être impliqués dans une grande campagne internationale en faveur des conventions n<sup>os</sup> 97 et 143 de l'OIT sur les travailleurs migrants.

L'atelier se déroulera à Nouakchott (Mauritanie), du 20 au 24 juillet 2009. Le programme d'étude de cinq jours abordera des sujets tels que:

- la migration de main-d'œuvre et le développement: enjeux et possibilités;
- la situation des travailleurs migrants africains;
- la vision de la situation de la part des syndicats des pays d'origine et de destination;
- les droits des travailleurs migrants; les normes de l'OIT et les autres instruments;
- Les transferts d'argent des migrants et leur impact économique
- l'engagement envers la stratégie future.

Liste des organisations et pays participants:

Mauritanie – CGTM  
Maroc – UMT  
Algérie - UGTA  
Tunisie – UGTT  
Sénégal - CSA  
Mali - UNTM  
Côte d'Ivoire - UGTCI  
République démocratique du Congo - UNTC  
Guinée - CNTG  
CSI

Cameroun : USLC  
Organisation de l'Unité syndicale africaine(OUSA)

Niger - USTN  
Burkina Faso - ONSL